

Comité des études

Séance du 28 avril 2025

Compte-rendu n°7

Étaient présents à l'ouverture de la séance :

**Collège A**

M. Thémistoklis Apostolidis

Mme Núria Gala

**Collège B**

M. Christian Bonnet

Mme Hye-Gyeong De Crescenzo

Mme Carine Ferradou

M. Antoine Grandclément

Mme Nadia Mesli

Mme Odile Thuiller

**Collège IATSS**

Mme Mathilde Da Silva Alves

M. Arnaud Gastigar

M. Rémy Grange

**Collège usagers**

12 membres présents ou représentés : le quorum de 15 n'est pas atteint.

**Excusés** : Mme Sara Greaves, M. Philippe Vitale, M. Vincent Laperrière (procuration à M. Antoine Grandclément)

**Ordre du jour**

**1. Informations générales**

- Précisions sur les unités d'enseignement sur la transition écologique et le développement soutenable (TEDS)
- Réforme des concours de recrutement des enseignants
- Proposition de modules pour les stagiaires de la Formation Continue

**2. Calendrier pédagogique dérogatoire (délibération)**

**3. Modification de l'article 21 des statuts de l'UFR (délibération)**

**4. Proposition d'un nouveau bonus : Initiation/Participation à la recherche en psychologie (délibération)**

Mme Gala, Directrice adjointe chargée de la formation, ouvre la séance à 10h.

Elle rappelle que le prochain comité des études, celui du 26 mai, sera consacré aux modalités de contrôle des connaissances et des compétences (M3C). La campagne des M3C, qui sera lancée sous peu, permettra notamment de rétablir le contrôle continu partiel. Ce même comité des études traitera également de la prime d'engagement pédagogique (PEP) ainsi que des enseignements hors maquettes (EHM).

Elle invite les élus qui ne pourront être présents aux prochaines séances du comité des études à donner procuration, en particulier pour la séance du 16 juin, consacré à l'évaluation et au classement des fiches d'expression des besoins (FEB). Les élus seront sollicités la première quinzaine du mois de juin pour l'évaluation des FEB, temps important dans la vie de la communauté universitaire. La commission mixte du 30 juin réunira les élus du comité des études et du comité de la recherche afin de proposer un classement commun, qui sera soumis au CUFR en septembre.

## **1. Informations générales**

- **Précisions sur les unités d'enseignement sur la transition écologique et le développement soutenable (TEDS)**

Mme Gala indique que le cadrage sur les UE TEDS a été envoyé aux directeurs de département, aux directeurs des études et aux responsables de licence le 14 avril.

Elle explique que les UE TEDS seront constituées, d'une part, d'un socle commun obligatoire de 10 heures d'enseignement en distanciel. Il sera géré par amU et évalué via un QCM. D'autre part, un minimum de 8 heures d'enseignement disciplinaire permettra d'atteindre le seuil minimal de 18 heures requis pour que l'UE TEDS soit créditée de 3 ECTS.

Mme Mesli remarque que vis-à-vis des M3C, les UE identifiées TEDS et qui prévoient actuellement un contrôle terminal devront basculer en contrôle continu partiel ou en évaluation continue intégrale. En outre, il sera nécessaire de vérifier les UE portant actuellement la caractéristique « RSE / DD », qui peuvent être multiples au sein d'une même mention, afin d'identifier l'UE TEDS, qui, elle, doit être unique.

M. Grandclément demande si le nombre d'ECTS associés aux UE TEDS doit être strictement égal à 3, ou bien s'il peut être supérieur.

Mme Gala répond qu'une UE TEDS doit représenter 3 ECTS. Cependant, l'opportunité d'une dérogation pour les UE qui représentent 4 ECTS pourra être étudiée. La campagne de modification de l'offre de formation 2025-2026 pourrait permettre de diminuer de 4 à 3 le nombre d'ECTS des éventuelles UE TEDS concernées.

- **Réforme des concours de recrutement des enseignants**

Le décret publié au JORF n°0094 du 19 avril 2025 porte sur la réforme de la formation initiale et des concours de recrutement des professeurs des écoles et du second degré.

Un groupe de travail au sein d'ALLSH, consacré à cette thématique, est piloté par Mme Valérie André. Un autre groupe de travail se tient à l'échelle d'amU afin de coordonner les composantes.

La réforme prévoit notamment :

- la création de la Licence Professorat des écoles
- la mise en place des concours de recrutement (professorat des écoles et CAPES) à Bac +3 dès la session 2026
- la rémunération des deux années de formation en Inspé

Mme Thuilier signale que la création de la Licence Professorat des écoles à l'Inspé risque d'entraîner une baisse des effectifs de la Licence Sciences de l'éducation et de la formation à ALLSH en raison de la concurrence que cela entraînerait.

Elle soulève par ailleurs la question des moyens humains et des locaux qui pourraient être mobilisés pour la mise en œuvre de cette réforme prévue à moyens constants.

M. Grandclément demande si une réflexion est menée au sujet du rôle des UE Pro-MEEF et de leur pertinence vis-à-vis de la future Licence Professorat des écoles.

Mme Gala répond que cette problématique sera être étudiée dans le cadre du groupe de travail piloté par Mme André.

- **Proposition de modules pour les stagiaires de la Formation Continue**

Mme Thuilier prévoit de diminuer le volume horaire des modules obligatoires à 20 heures dans le but de faciliter la reprise d'études des publics concernés. Idéalement, ces modules auraient lieu avant le début des cours, et en distanciel.

Mme Ferradou signale qu'il est risqué de positionner ces modules avant le début des cours, puisque certains stagiaires de la formation continue s'inscrivent tardivement et pourraient donc manquer les modules.

Mme Thuilier répond que la fluidification du suivi des dossiers des candidats permettrait de remédier à cet inconvénient.

Mme Mesli souligne qu'en cas de mobilisation des départements, il est nécessaire que les modalités d'enseignement de ces modules soient clairement définies.

Mme Gala annonce qu'un cadrage sera rédigé à destination des directions des départements.

## **2. Calendrier pédagogique dérogatoire (délibération)**

Mme Mesli émet des remarques visant à améliorer la lisibilité du tableau présentant le calendrier pédagogique dérogatoire. Elle suggère de retirer du tableau les dates de jury au motif qu'en cas de modification de l'une de ces dates, le calendrier devra obligatoirement être voté une nouvelle fois. Elle relève un certain nombre d'incohérences et de coquilles et invite à vérifier le tableau en détail, en vue du prochain CUFR.

**Vote : unanimité.**

### **3. Modification de l'article 21 des statuts de l'UFR (délibération)**

Mme Karine Régnier, Assistante vie institutionnelle, est invitée à cette séance du comité des études afin de présenter une demande de modification de l'article 21 des statuts de l'UFR. Cette demande émane du CUFR, qui sollicite l'avis du comité des études.

Elle explique qu'actuellement, seuls les BIATSS de la scolarité et des bureaux d'appui à la pédagogie peuvent être élus au sein du comité des études. Cette condition peut être vue comme restrictive. La demande de modification vise à lever cette contrainte, afin de permettre à tous les BIATSS de se présenter aux élections du comité des études.

Mme Mesli souligne qu'il y a une certaine pertinence à ce que le comité des études soit restreint aux BIATSS qui relèvent de la Formation.

Mme Da Silva Alves remarque que les élus BIATSS sont rarement impliqués dans les expertises et s'interroge par conséquent sur l'intérêt d'ouvrir le comité des études à l'ensemble des BIATSS.

Mme Gala répond que les élus BIATSS ont toujours la possibilité de s'exprimer et de participer aux débats du comité des études.

Mme Mesli insiste sur la logique de restreindre le comité des études aux personnels BIATSS relevant de la Formation. De la même façon, il paraît cohérent de réserver le comité de la recherche aux personnels BIATSS affectés à la Maison de la Recherche.

Mme Gala note que la modification, du fait de son caractère moins contraignant, permettrait de faciliter la constitution des listes.

M. Grandclément met en garde contre le risque potentiel qu'aucun personnel administratif de la Formation ne soit élu au comité des études.

Mme Ferradou considère essentiel que la majorité des élus BIATSS du comité des études relève de la Formation. Elle suggère une majorité de 3 élus sur 5.

Mme Mesli affirme la nécessité de préserver la spécificité du comité des études et son lien étroit avec la Formation.

Mme Gala suggère de transmettre la proposition suivante au CUFR : les élus du comité des études préconisent de réserver au moins 3 sièges (sur les 5 du collège IATSS) aux personnels relevant de la Formation (au sens large : scolarité, BAP, BFP, BFC, SFAD).

**Vote : 10 pour, 2 abstentions.**

### **4. Proposition d'un nouveau bonus : Initiation/Participation à la recherche en psychologie (délibération)**

Mme Gala explique que cette demande a été transmise par M. Mizzi en janvier. Elle est co-portée par les quatre départements de psychologie de l'UFR ALLSH. Elle a pour intérêt d'inciter les étudiants en psychologie à participer aux travaux de recherche et aux études menées dans les laboratoires.

M. Grange demande si ce bonus est exclusivement réservé aux étudiants en psychologie.

Mme Gala répond que dans un premier temps, seuls les étudiants des formations des départements de psychologie pourront s'inscrire à ce bonus. Si le dispositif s'avère satisfaisant, ce bonus pourra être étendu à l'ensemble des étudiants d'ALLSH, voire d'AMU.

Mme Mesli suggère d'harmoniser le volume horaire de participation aux études requis pour obtenir la bonification de 0,5 point. Elle soulève également la question de la nature de ce bonus, qui pourrait relever soit de l'engagement étudiant, soit de l'approfondissement des connaissances.

Mme Gala suggère de transmettre la proposition suivante au CUFR : les élus du comité des études préconisent, d'une part, d'harmoniser à 1h30 la durée totale d'étude requise pour obtenir le bonus de 0,5 point ; d'autre part, d'intégrer ce bonus dans la catégorie « Approfondissement des connaissances » (et non dans « Engagement étudiant »), au motif qu'il est réservé aux seuls étudiants des formations des départements de Psychologie.

**Vote : unanimité.**

Mme Gala lève la séance à 11h28.

Secrétariat : N. Fauchier.